



Séance du 10 mai 2017

Le dix mai deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Corinne BOBET, Maire.

**Convocation** : 3 mai 2017

**Nombre de Membres : Convoqués** : 23

**Présents** : 20 : Mmes Bellay- Bobet- Corlay- David- Descamps- Feryn- Lemeur- Quarante- Viéron, MM. Augeul- Chouette- Dugrippe- Farion- Gravouil- Guillon- Malinge- Pilon- Poulain- Tartoué

**Absentes excusées** : 3 : Mme Desmarres (qui avait donné procuration à Mme Viéron), Mme Dubois (qui avait donné procuration à Mme Quarante), Mme Galay (qui avait donné procuration à M. Farion),

**Secrétaire de Séance** : M. Tartoué

**Affichage** : 11 mai 2017

### **17051026 : Transfert révision du PLU à la ComCom A.L.S**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Durtal en date du 21 mars 2007,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-11 à L 153-26 et L 153-31 à L 153-35 relatifs à l'élaboration et la révision d'un plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 octobre 2016 prescrivant la révision du PLU,

Vu la dispense par la Mission régionale d'autorité environnementale d'une étude environnementale pour ce dossier,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe modifiés par l'arrêté préfectorale n°2016-149, du 29 novembre 2016, relatif au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale »,

Considérant la requalification de la procédure en mise en compatibilité du PLU,

Après en avoir délibéré,

➤ Donne son accord à la poursuite de la procédure de mise en compatibilité du PLU par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Le Maire,  
Corinne BOBET

